

# Domaine 141 public

J.A. Lausanne

Bi-mensuel romand  
N° 141 1<sup>er</sup> décembre 1970 HUITIÈME ANNÉE

Rédacteur responsable: Henri Galland  
Le numéro: 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros:  
Pour la Suisse: 12 francs  
Pour l'étranger: 15 francs

Changement d'adresse: 50 centimes

Administration, rédaction:

Lausanne, Case Chauderon 142

Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Renens

Aux articles de ce numéro ont collaboré:

Eric Baier  
Jean-Daniel Delley  
Ruth Dreifuss  
Henri Galland  
Pierre-Antoine Goy  
Marx Lévy

Le N° 142 sortira de presse le 16 décembre 1970

## Le jeu de l'oie de la réforme fiscale

Ah! ces parties interminables de jeu de l'oie; plus on approche du but, plus se multiplient les chausse-trappes qui vous renvoient dans les sous-sols.

Au jeu de l'oie, M. Celio n'a pas été servi par les dés; tous obstacles franchis, il s'est arrêté sur l'ultime case rétrogradante.

L'inlassable partie sera-t-elle éternelle? En d'autres termes, peuple et Cantons sont-ils en matière de réforme fiscale ingouvernables?

La réforme Celio (pourquoi d'ailleurs cette personnalisation, alors qu'il s'agit d'un projet adopté par le Conseil fédéral et les Chambres? La propagande axée sur le « Oui, M. Celio », était démocratiquement et collégialement déplacée) la réforme avait deux caractéristiques:

- elle apportait des allègements immédiats, dont la répartition entre bénéficiaires a d'ailleurs été discutée et contestée;

- elle introduisait une réforme fondamentale en ancrant sans échéance dans le temps et sans délimitation de taux les impôts fédéraux, mais rien ne révélait l'usage qui serait fait des possibilités nouvelles.

De ces deux caractéristiques ressortait la volonté d'amadouer: le sucre d'orge d'une part, l'absence de contenu réel donné à la réforme d'autre part.

Faire appel à l'intérêt immédiat et ne pas effrayer. La séduction n'a pas réussi. Trop d'habileté nuit.

Une réforme de fond aurait-elle plus de chances? Forts des expériences passées, beaucoup le nient. Ce pessimisme peut, avec des arguments nouveaux, être combattu.

### La double imposition

On ne saurait contester que la Suisse ait quelque attrait fiscal aux yeux de l'étranger. Les gouvernements voisins s'en inquiètent. Ils négocient durement avec nous des traités de double imposition. Il faut rappeler que l'avantage fiscal que nous consentons à une société étrangère n'est intéressant que si, dans son pays d'origine, elle échappe à l'impôt, puisqu'il est déjà payé en Suisse.

Pour cela, la Suisse doit négocier des accords de double imposition. Avec la France, ce fut douloureux; avec l'Allemagne, et l'Allemagne socialiste, c'est très dur. Mais quand la Suisse devra négocier avec un Marché commun solidaire, ce sera plus dur encore.

Que demandent ces pays voisins? Que la charge fiscale dont nous frappons les sociétés (de domicile, notamment) et les gros revenus soit une charge « normale ».

On sait que la normalité et l'anormalité sont toujours difficiles à définir; nos diplomates fiscaux ont donc des marges de manœuvre; mais ils n'ignorent pas qu'inévitablement l'Europe exigera que nous nous rapprochions de la normale, c'est-à-dire la sienne. C'est un facteur nouveau.

### La situation des Cantons

L'autre argument n'est pas nouveau. Mais il faut insister: il demeure qu'on raisonne de manière irréaliste tant qu'on ne considère que la situation des seules finances fédérales.

Elles sont prospères. Au moindre signe de baisse, on crie; voyez! les voyants s'allument, il faut prendre des mesures, refaire le plein.

Et pendant ce temps les finances des Cantons et des Communes s'aggravent. L'on ne voit à cet asséchement qu'un remède: la distribution de subventions!

Et l'état d'esprit public s'est déjà terriblement détérioré dans ce sens. L'officialité locale n'osait guère faire campagne affichée de peur de déplaire à qui tient les cordons de la bourse.

M. Bonvin allait dire aux Valaisans: songez que nous avons besoin de la Confédération pour le Rawyl et nos chemins-forestiers-d'accès-aux-stations-touristiques.

Encore un pas comme ça, et il sera utile, dans le style français, d'être bien avec le pouvoir central pour obtenir des crédits distribués selon les qualifications gouvernementales.

Il y a une réalité qu'il faudrait admettre avant de discuter d'une réforme. C'est la pauvreté et l'endettement des pouvoirs locaux. Une réforme devrait donc apporter aux Cantons de larges ressources supplémentaires, non pour les acheter, mais pour tenir compte de leurs problèmes.

### Le pire

On nous promet un nouveau projet pour décembre. Les taux seraient maintenus dans la Constitution, mais plus de limitation de durée.

C'est la plus mauvaise des solutions, celle qui renvoie aux calendes toute réforme définitive.

En revanche une correction des taux est immédiatement nécessaire, et d'ailleurs contestée par personne. Mais qu'elle ne soit pas assortie d'habileté qui anticiperait sur la vraie réforme et qui, en fait, ne ferait que la désamorcer.

Il faut que subsiste l'impératif d'une échéance et d'une échéance très proche afin qu'elle soit talonnante.

### Conditions d'une réforme

- Accorder des ressources supplémentaires aux Cantons
- Unifier l'imposition des personnes morales
- Définir par loi-cadre ou concordat rendu de force obligatoire les taux d'imposition des gros revenus
- L'augmentation de l'impôt sur le chiffre d'affaires n'est concevable que si elle finance une réalisation de la sécurité sociale, de telle sorte que les familles et notamment les familles nombreuses soient gagnantes dans l'opération.

Après la mini-réforme, aurons-nous une semi-mini-réforme ou un véritable regroupement des réformistes?

## Cointrin: pour un choix démocratique

Le 6 novembre le Grand Conseil genevois accepte, contre les voix socialistes et communistes, un crédit de 48 millions pour des travaux complémentaires d'infrastructures et d'équipement de l'aéroport de Cointrin. Une semaine plus tard deux référendums sont déposés, l'un par Vigilance, l'autre par un comité d'action groupant des citoyens de différents horizons politiques.

Ce fait est intéressant, non seulement pour les Genevois. Il illustre parfaitement la politique d'aménagement suivie par les autorités, et qui n'est qu'une politique de croissance déguisée; cette politique nous est imposée par le développement économique et ne fait l'objet d'aucune étude sérieuse. D'où l'impossibilité de déterminer des alternatives claires, condition d'un véritable choix démocratique (DP 136).

Genève a perdu la bataille du rail. Dès lors l'aviation est devenu son enfant chéri. Mais le gouvernement présente les mêmes troubles de comportement que des parents prêts à tout pour favoriser le fils unique. Déjà nous signalions (DP 118) que le budget prévu pour l'aéroport dans le plan financier quadriennal avait été largement dépassé (47 %). Maintenant le Conseil d'Etat préjuge de la décision du parlement et avant même que le crédit de 48 millions lui ait été accordé, des travaux ont débuté pour un montant de Fr. 750 000.—. On a fait poser de nouveaux balisages, toujours avant l'acceptation du crédit. Mesures de sécurité, déclare le gouvernement. Bien évidemment une extension du trafic implique de nouvelles mesures de sécurité: renforcement de la piste,

(suite page 4)

# Deuxième décennie des N.U. pour le développement! de Manhattan à... Neuchâtel et Lausanne

Dans le cadre de la célébration du 25<sup>e</sup> anniversaire de la Charte de San Francisco, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le 24 octobre une résolution sur la stratégie internationale du développement pour la deuxième décennie.

La Suisse est également concernée par cette stratégie; ayant été associée directement à certaines phases de son élaboration, elle sera appelée à participer à son application. Malgré les doutes qui se sont fait jour au cours des négociations longues et difficiles ouvertes en 1969 et qui n'ont abouti à un accord qu'en dernière minute, le texte de la stratégie se distingue par son caractère systématique et par sa recherche constante d'un équilibre entre les efforts à fournir par les pays pauvres eux-mêmes et l'appui attendu des pays riches.

En vue de renforcer, au cours des années 1970-1980 la croissance économique et sociale du tiers monde, il s'agissait notamment:

- de procéder à une analyse critique des résultats atteints au cours de la première décennie du développement,
- de rechercher une meilleure cohérence dans l'activité des différentes institutions spécialisées des Nations Unies (indispensable aux termes du rapport Jackson);
- d'établir, de manière systématique, les rapports de fait existant entre les différentes catégories de mesures prises ou envisagées dans le domaine du développement économique et social.

## Le Conseil fédéral prend position

Un observateur suisse auprès des Nations Unies a remis au secrétaire général et au président de l'Assemblée ainsi qu'à tous les Etats membres la déclaration d'adhésion suisse à la nouvelle politique décennale de développement. La lettre de transmission réserve le droit de nos autorités de faire connaître leurs observations sur tel ou tel aspect de la stratégie dans les institutions des N.U. dont elle est membre de plein droit.

Dans sa déclaration, le Conseil fédéral:

- voit dans la nouvelle stratégie le résultat d'un remarquable effort pour placer la coopération internationale sur des bases plus rationnelles et plus objectives;
- est solidaire des buts et des principes de la Charte des N.U. aux termes de laquelle les membres se déclarent « résolus à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande;
- s'associera à la mise en œuvre de la stratégie et prendra en considération les mesures préconisées dans les domaines sur lesquels elle porte;
- soumettra aux Chambres les mesures nécessaires pour la mise en œuvre d'un système de préférences généralisées et non discriminatoires en matière de commerce international;
- soumettra aux Chambres les mesures en vue d'opérer aussi régulièrement que possible des transferts annuels de ressources privées et publiques d'un montant minimum net de 1 % de notre produit national brut. Dans ce but, une augmentation sensible de l'aide publique suisse est envisagée;
- entend vouer une attention particulière aux aspects non seulement quantitatifs mais aussi qualitatifs de l'aide, en encourageant la promotion de la personne humaine;
- s'associera aux efforts visant à intéresser toujours davantage l'opinion publique aux nécessités du développement;
- exprime sa conviction que la nouvelle stratégie est favorable à un renforcement des efforts de développement et contribuera ainsi au rapprochement des peuples.

## Neuchâtel, 17 novembre

Le Comité d'aide au développement de l'OCDE, on s'en souvient, a conseillé à la Suisse, vu la structure fédéraliste de notre pays, d'associer les cantons et les communes à l'aide au développement en fonds publics.

A vrai dire, plusieurs cantons, depuis quelques années, ont fourni des contributions à l'aide technique et au premier rang Genève, que sa situation au carrefour international aussi bien que l'état satisfaisant de ses finances prédispose à un tel effort.

Hasard ou coïncidence, le débat était ouvert en la matière à Neuchâtel et Lausanne à vingt-quatre heures d'intervalle.

Au Grand Conseil neuchâtelois, un amendement déposé par la gauche demandait l'inscription dans le budget d'une annuité de 30 000 francs à destination de la coopération technique. Somme qu'il serait décent, soit dit en passant, de décupler à très brève échéance.

Sur quoi un député de droite s'oppose à cet amendement en arguant du fait que les notions du tiers monde et du développement devraient être étudiées avant de semblables décisions.

Quelques arguties juridiques venues en renfort sont finalement balayées et la mini-contribution inscrite au budget à une confortable majorité. La droite neuchâteloise retarde, ce qui surprend en pays horloger. On mesure, par semblables épisodes, que la bonne volonté du Conseil fédéral touchant à l'information des populations, proclamées à la face du monde, devra s'exercer d'abord à l'endroit de certains élus cantonaux.

## Lausanne, 16 novembre

La veille, au Grand Conseil vaudois, toutes les montres sont à l'heure pour le rapport du Conseil d'Etat sur une motion, déposée en 1966, traitant de la collaboration cantonale à l'exécution des programmes suisses de coopération technique.

En un document bien étayé, le gouvernement vaudois définit sa position:

« Le Conseil d'Etat estime que le Canton doit intensifier son effort en faveur de l'aide aux pays en développement. Cet effort se traduira:

1. Par la continuation de la politique souple de congé adoptée à l'égard des collaborateurs de l'Etat qui sont appelés à participer à une action à l'étranger.
2. Par une politique facilitant l'accueil, dans nos écoles et administrations, mais aussi dans l'industrie privée, de stagiaires étrangers venus se perfectionner dans notre pays.
3. Par une participation financière directe à l'aide aux pays en développement. Cette aide se traduira avant tout par la participation à la réalisation de projets concrets et limités, où nombre de nos jeunes concitoyens pourraient jouer un rôle utile et appréciable dans des pays d'une importance comparable au nôtre.

Cette participation financière serait inscrite au budget ordinaire ».

Deux points importants à relever:

- la participation financière vaudoise est inscrite au budget ordinaire, ce qui traduit le souci d'un effort de longue durée;
- une proposition immédiate de prise en charge d'un projet donné vient concrétiser les bonnes dispositions gouvernementales.

Ici, il y a lieu de souligner une originalité du projet d'école de dessinateurs techniques de Tunis, la direction confiée à des cadres tunisiens issus de l'Ecole polytechnique de Lausanne.

L'EPFL, encore sous statut cantonal, a abrité, voici une dizaine d'années, de nombreux Tunisiens attirés par les carrières techniques.

Des études, commencées chez nous, ont été couronnées de diplômes d'ingénieurs obtenus après des examens parfois brillants.

Puis le flot d'étudiants s'est tari, ce qui correspondait à la mise en place des structures universitaires de Tunis.

Cependant, les cadres techniques formés chez nous étaient les premiers de la Tunisie libérée de la tutelle coloniale. Comme tels, ils sont aujourd'hui, avec d'autres de formation européenne ou américaine, aux leviers de commande.

Une étude contenue dans la motion qui a servi de base au projet vaudois, fait état de deux exemples précis:

- un licencié en droit et en sciences sociales a été nommé chef de service au Secrétariat d'Etat aux affaires sociales. Comme tel, il a en charge l'angoissant problème de la jeunesse délinquante et se consacre à la direction d'un pénitencier pour 600 mineurs.

Autre cas, celui de cet étudiant tunisien arrivé à Lausanne en 1958, ingénieur chimiste EPUL en 1963, docteur ès sciences en 1965 à l'âge de vingt-six ans. Ce brillant élément a été nommé collaborateur au Centre tunisien de recherches atomiques, chargé de cours à l'Université de Tunis et enfin directeur de la Promotion supérieure du travail.

Nous sommes loin, dans de tels cas, concluait le motionnaire, de l'image facile d'étudiants qui fréquentent plus volontiers les bars que les salles d'étude.

Et c'est là, précisément, que le projet vaudois, par ailleurs de dimensions modestes et semblable à beaucoup d'autres, se distingue: la prise en charge directe par des cadres autochtones. Les maîtres de dessin suisses envoyés à Tunis exerceront dans le cadre d'un projet de conception tunisienne et sous direction tunisienne.

Le passage de la direction suisse à la direction du pays bénéficiaire a toujours été le talon d'Achille de nos réalisations suisses dans le tiers monde.

Le projet vaudois est donc prometteur. Il répond aux préoccupations des offices de coopération publics et privés.

Il est en harmonie avec les options déposées au nom de la Suisse devant l'Assemblée générale des Nations Unies: « encourager la promotion de la personne humaine par la formation et favoriser le progrès social ».

## Sociétés suisses au Brésil

Le Brésil est l'Etat géant de l'Amérique latine dont il couvre la moitié de la superficie. Il compte presque autant d'habitants (90 millions) que tous les autres Etats sud-américains réunis.

Son essor économique est rapide, mais anarchique: nombreux sont les investissements purement spéculatifs. Le gaspillage des ressources naturelles est flagrant. Les déséquilibres démographique, économique et social sont graves. La population s'accroît d'un million d'âmes par année; dans trente ans elle aura doublé. Fuyant les campagnes où les grands propriétaires la maintiennent dans la misère, elle s'agglutine dans des taudis autour des grandes villes. Tandis que le Nord et le Nord-Est demeurent ruraux et féodaux, les trois Etats du Sud-Est — Guanabara (Rio de Janeiro), Sao Paulo et Minas Gerais — qui ne groupent que le 28 % de la population assurent le 70 % de la production industrielle. Plus profond est l'abîme social qui sépare la féodalité des grands industriels et propriétaires fonciers (le 1 % des exploitants possède le 50 % des terres agricoles) et le prolétariat agricole et ouvrier souvent misérable et affamé.

## Le régime politique actuel

Le 31 mars 1964, l'armée renversait une démocratie brésilienne déliquescence, victime de la corruption et de la démagogie. Depuis lors, le grand Etat sud-américain vit sous un régime militaire et policier qui a suspendu en 1968 les dernières garanties démocratiques contenues dans la Constitution de 1964. Les partis et les syndicats sont interdits; leurs adhérents arrêtés, voire torturés et exécutés. Les Eglises n'échappent pas à la répression.

A l'intérieur, le gouvernement militaire mène une politique scrupuleusement conservatrice. Avec l'étranger, il vise à créer les conditions les meilleures



du point de vue social, politique et économique pour un fonctionnement hautement rentable des entreprises étrangères. Cette politique, si l'on se place sur le terrain strictement économique et financier semble remporter des succès: hausse importante des exportations, balance commerciale probablement active en 1970, inflation moins galopante. Cependant le cruzeiros a été dévalué deux fois cette année, les industries de base n'ont fait que de modestes progrès, les sociétés nationales résistent difficilement à la concurrence étrangère. La presse a avancé que l'expulsion de MM. Carvalho et Dowbor par les autorités fédérales était motivée par la crainte de mesures de représailles du gouvernement de Brasilia contre les investissements suisses; nos échanges commerciaux avec le Brésil auraient pu en souffrir.

Quelle est l'importance de nos relations économiques avec le Brésil? C'est à quoi nous avons cherché à répondre ci-après.

#### Les entreprises suisses au Brésil

Le travail et le capital suisses jouent un rôle non négligeable — moins important cependant qu'en Argentine — dans le développement économique du Brésil. Les Suisses figurent au nombre des premiers colons qui s'y établirent: rappelons la fondation de Nova Friburgo en 1819-1820 par quelque 1700 Fri-bourgeois.

Les premiers investissements industriels suisses remontent à part quelques exceptions — à la période de l'entre-deux-guerres lorsque notre industrie a étendu son réseau mondial de production et de ventes afin de limiter les effets de la crise économique. Cette implantation fut facilitée par la présence dans le pays de représentations commerciales qui avaient été ouvertes à la fin du XIX<sup>e</sup> ou au début du XX<sup>e</sup> siècle déjà. Depuis la fin de la dernière guerre, les investissements suisses se sont notablement accrus; à l'heure actuelle ils atteignent au minimum 1,3 milliard de francs. Les quelques cinquante filiales de firmes suisses se trouvent presque exclusivement dans les régions de Sao Paulo et de Rio de Janeiro.

Les principales entreprises suisses ayant des filiales au Brésil sont les suivantes:

#### Nestlé Alimentana S.A.

Nestlé est présent au Brésil depuis 1920: c'était pour la firme suisse la première implantation en Amérique du Sud.

Pendant la crise mondiale et la guerre 1939-1945, Nestlé donna une forte extension à ses filiales brésiliennes qui au nombre d'une dizaine produisent la plupart des spécialités Nestlé.

Pour l'anecdote, signalons que c'est à la demande de personnalités brésiliennes et de l'Institut brésilien du café que Nestlé se lança dans la recherche d'un café soluble, recherches qui devaient donner naissance au Nescafé.

#### S.A. Brown Boveri & Cie

BBC s'est installé à Osasco dans l'Etat de Sao Paulo en 1957. Aujourd'hui l'Industria Electrica Brown Boveri occupe 1700 personnes. L'achat du terrain et la construction de l'usine ont entraîné un investissement de 130 millions de francs environ.

#### Alusuisse

Cette société contrôle à 100 % un holding, la Sociedade Tecnica e Comercial de Metais Ltda (SOTECOM) à Sao Paulo et une usine de demi-produits, l'Aluminio Industria (AISA) installée près de Sao Paulo également.

#### Sulzer Frères S.A.

En 1960 Sulzer a construit à Rio de Janeiro une fabrique destinée à produire des compresseurs et des installations de climatisation. Dans ce dernier domaine, Sulzer occupe une forte position au Brésil. En 1968, la maison de Winterthur a acquis la majorité du capital d'une importante fabrique de pompes de Sao Paulo. Aujourd'hui les filiales brésiliennes de Sulzer occupent environ 500 personnes.

#### Bühler Frères S.A.

Bühler s'est installé en 1953 à Sao Paulo sous la raison sociale Bühler do Brazil S.A. Industria e Comercio pour prospecter le marché brésilien. En 1958, Bühler acheta une part, puis la majorité du capital

de l'Industria Paulista de Equipamentos e Maquinas S.A. (IPEM) à Sao Paulo. Cette entreprise occupe 250 collaborateurs.

#### C.F. Bally S.A.

Les relations entre la grande fabrique suisse de chaussures et le Brésil sont anciennes: en 1870 Carl Franz Bally ouvrait un bureau de vente à Rio de Janeiro. En 1925 la tannerie Cortume Carioca S.A. est achetée par la maison suisse. Aujourd'hui cette entreprise est la plus grande tannerie du Brésil. Sa capacité de production est d'environ 1 million de peaux de gros bétail par année (Brésil environ 10 millions) et autant de peaux de petit bétail. Elle joue un rôle important dans la production de cuir dont elle livre tous les types. Depuis quelques années elle a étendu son programme de production aux cuirs artificiels.

Le chiffre d'affaires de Cortume Carioca est de 70 mio Fr.; 2500 personnes y travaillent; 30 % de la production est exporté, essentiellement vers l'Allemagne de l'Ouest, l'Italie, les Etats-Unis, l'Afrique du Sud, l'Union soviétique et Hong-Kong.

D'autres entreprises suisses possèdent des filiales qui jouent un rôle important dans l'économie brésilienne. Citons: Schindler, Ciba-Geigy, Sandoz, S.A. pour l'industrie de la céramique Laufen, Cossonay-Gardy, etc.

Les grandes banques suisses entretiennent des représentations à Rio de Janeiro et Sao Paulo.

#### Les échanges commerciaux helvético-brésiliens

Le Brésil est le principal partenaire commercial de la Suisse en Amérique latine. L'an dernier nous lui avons acheté du café, du tabac, etc. pour 117,9 millions de francs; nous lui avons vendu des montres, machines, colorants, produits pharmaceutiques pour 247,8 millions de francs. Exprimées en pour-cent du total général des échanges de la Suisse, les importations représentent le 0,5 %, les exportations le 1,2 %; c'est peu, mais l'excédent en faveur de la Suisse est appréciable, 129,9 millions de francs.

Si l'on se penche sur l'évolution des échanges on s'aperçoit qu'avant la guerre, exportations et importations s'équilibraient assez bien. Avec l'Amérique latine, la balance commerciale de la Suisse était même généralement déficitaire. La période d'après-guerre est caractérisée par de fortes oscillations, reflet de l'instabilité des prix des matières premières, des monnaies, etc. Détérioration de la balance commerciale au détriment du Brésil, dépendance étroite des prix fixés par les importateurs (le café et le cacao constituent le 70 % des exportations brésiliennes), le commerce helvético-brésilien reflète bien la tragique évolution des échanges entre pays riches et pays pauvres.

## Les moteurs de la hausse des prix

De septembre 1966 (base de calcul du nouvel indice) à septembre 1970 l'indice des prix à la consommation est monté de 14 %.

La part de chaque groupe de dépenses à ce renchérissement est la suivante:

|                                         |        |
|-----------------------------------------|--------|
| 1. Loyer                                | 39,2 % |
| 2. Alimentation                         | 18,2 % |
| 3. Chauffage et éclairage               | 13,2 % |
| 4. Transports                           | 8,8 %  |
| 5. Santé et soins personnels            | 6,2 %  |
| 6. Habillement                          | 6,1 %  |
| 7. Instruction et divertissement        | 3,3 %  |
| 8. Boissons et tabacs                   | 3,2 %  |
| 9. Aménagement et entretien du logement | 1,8 %  |
|                                         | 100 %  |

## L'inflation contraindra-t-elle l'industrie à un nouveau calcul politique?

Nous publions, dans ce numéro, les données qui révèlent la part essentielle dans le processus inflationniste du renchérissement des loyers.

Certes, il faut éviter le simplisme qui consisterait à attribuer aux seuls propriétaires « cupides » la totalité de cette hausse. Le renchérissement du loyer de l'argent, du coût de la construction ou de l'entretien justifie pour une bonne part ces hausses.

Toutefois la marge entre la « hausse justifiée » et la hausse de profit spéculatif est importante. Il suffit pour s'en assurer de comparer les prix pratiqués par des sociétés coopératives d'habitation pour leurs immeubles anciens et les prix de certaines sociétés immobilières.

Cette situation inflationniste n'a pas provoqué jusqu'ici de réaction de la part de la grande industrie d'exportation. On devrait s'en étonner. Nous nous étions fait l'écho de cet étonnement. Car les hausses de prix se répercutent sur les salaires par le jeu de l'indexation; la compétitivité internationale en est donc réduite; les loyers coûtent cher à l'industrie.

Il y a ainsi une contradiction théorique entre les intérêts du capitalisme immobilier et les intérêts du capitalisme industriel.

Pourquoi n'a-t-elle pas jusqu'ici été ressentie pratiquement en Suisse? Et en Suisse tout particulièrement puisque nous sommes le pays où le prix du sol est le plus élevé au monde.

#### Explications

La cherté du sol suisse était jusqu'ici compensée par le faible loyer de l'argent et surtout par la pratique largement répandue en Suisse alémanique de ne pas amortir les emprunts hypothécaires de premier rang. Intérêts bas et amortissements nuls compensaient le renchérissement des fonds.

Aujourd'hui, ces conditions, sous la pression internationale qui entraîne une hausse du loyer de l'argent, sont abolies.

D'autre part, le taux d'inflation suisse était jusqu'ici (exception faite de la surchauffe de 1964) en dessous de la moyenne des pays occidentaux. Cette plus faible dévalorisation du franc suisse était prime à l'exportation. Cette prime pouvait même être accentuée encore par des manipulations monétaires, telle que la réévaluation allemande.

A partir du moment où nous atteindrons un renchérissement de 8 %, nous ne serons plus à l'abri.

Enfin, il faut citer la nécessité qu'il y avait pour des raisons politiques de maintenir au sein du parti radical et au sein du parti conservateur une cohésion entre les « mobiliers » et les « immobiliers ».

Aujourd'hui la poussée inflationniste remet en cause cet équilibre.

#### La faille

Quand la prospérité suisse a atteint de nouveaux sommets en 1968, les représentants des grands pouvoirs économiques ont estimé qu'il fallait céder sur un point. Ils ont donné feu vert à l'initiative bourgeoise sur l'AVS. L'insécurité des vieux devenait incompatible avec les résultats de l'économie suisse. Cette faible et tardive concession apparaît aujourd'hui bien insuffisante.

L'inflation va accroître la masse salariale au point que les industriels devront, à l'âge de l'indexation automatique, se soucier de réformes plus profondes. Le capitalisme foncier entre en contradiction avec le capitalisme industriel.

C'est une chance à saisir, élargir la faille; il faut accélérer la réalisation des idées qui sont à notre programme. Aménagement du territoire par une création de zones agricoles et des règles strictes de déclassement; gestion par les associations syndicales des fonds des caisses de pensions; large développement des coopératives d'habitation.

L'occasion est là d'imposer les idées devant un adversaire qui sera désormais divisé.

## Cointrin (suite)

déplacement de l'aviation générale, etc. L'an prochain un nouveau crédit de 160 millions sera demandé. Les autorités varient ainsi leur argumentation au gré des événements: tantôt sécurité, tantôt nécessaire adaptation. Elles donnent elles-mêmes une parfaite définition de leur politique: « L'Etat de Genève, propriétaire de l'aéroport, se doit de l'adapter d'une manière continue aux exigences nouvelles s'il ne veut pas courir le risque d'être dépassé par l'évolution et de se trouver rapidement aux prises avec des difficultés insurmontables pouvant compromettre la sécurité, la qualité et la bonne utilisation de ses installations. » (Exposé des motifs du projet de loi).

Mais voilà qu'apparaissent les contradictions: la population s'accroît aussi, le besoin de logements est urgent. De nouveaux ensembles vont surgir à Meyrin, plus près encore de l'aéroport. La future cité d'Avanchet, plusieurs milliers d'habitants, va être construite à un kilomètre de la piste. La commune de Versoix refuse l'autorisation de construire un immeuble locatif dans l'axe de vol; le Conseil d'Etat casse sa décision. La direction de Cointrin justifie l'absurdité présente par une erreur passée: Meyrin a été édifée après l'aéroport, il est trop tard pour faire machine arrière. Apparemment l'habitat entre en concurrence avec le trafic aérien. Pour le gouvernement il n'en est rien: on construira insonorisé; c'est l'une des solutions que prévoit le Département de l'industrie et du commerce.

Depuis plusieurs mois le ressentiment grandit parmi la population. Une association des riverains de l'aéroport s'est constituée (ARAG). Elle a adressé des rapports au Conseil d'Etat et au parlement. Plusieurs communes ont fait de même. Elles demandent une mesure immédiate: la suppression des vols de nuit, comme cela s'est fait dans de nombreux aéroports. Le bruit dû à l'augmentation du trafic aérien devient de plus en plus insupportable à des milliers d'habitants. Cette suppression est possible; elle est conforme aux dispositions fédérales. Mais les autorités font la sourde oreille. Elles attendent le rapport du professeur Grandjean de l'EPF, qui sera terminé à la fin de 1972. Entretemps le développement continue. « Un aéroport n'est jamais terminé, il reste un perpétuel chantier », déclare le rapport de la commission chargée d'étudier l'opportunité du crédit de 48 millions. Mais il y a un autre rapport qu'il vaut la peine de citer, celui de l'IATA, l'association du transport aérien international: « A de nombreux emplacements d'aéroports, le manque de prévoyance et de modération dont les autorités compétentes et les urbanistes ont fait preuve en matière de règlement de zonage et d'aménagement d'agglomérations urbaines a provoqué de nombreux et regrettables problèmes d'environnement, malgré les conseils que les compagnies aériennes s'efforcent de donner aux organes compétents pour qu'ils fassent preuve de bon sens et tiennent compte des intérêts des consommateurs. » L'IATA conclut en estimant que les compagnies aériennes demandent des compensations pour les pertes subies à cause d'une mauvaise planification. A propos de dédommagement, à Zurich déjà le gouvernement prévoit des dépenses de 30 millions en trois ans pour indemniser les locataires déplacés et insonoriser certains immeubles.

Le gouvernement genevois veut le développement de l'aéroport sans se demander jusqu'à quel point ce développement sera possible. Il brouille les cartes, développement = sécurité, et refuse aux citoyens la possibilité de faire un choix démocratique. Le problème de l'aéroport est un problème politique: celui de l'aménagement général du canton d'une part, celui de la planification des transports aériens en Suisse d'autre part (mais est-elle possible encore en Suisse, ou bien est-ce un problème européen?). Les problèmes de développement et les aspects techniques viennent ensuite. C'est une tactique constante de la droite de le nier. Le Conseil d'Etat préfère la croissance anarchique, le parlement se laisse violenter sans trop de difficulté — il a diminué le crédit de Fr. 50 000.— pour protester! Ce référendum ouvre la porte à un débat fondamental. C'est tant mieux.

## Au seuil de la huitième année Quelques projets de travail

Samedi 7 novembre: l'Assemblée générale de Domaine Public, comme tant d'autres qui l'ont précédé, se déroule dans une salle de la Maison du Peuple de Lausanne. Le N° 140 est bouclé, premier numéro de la huitième année, d'une huitième année commencée, exceptionnellement, sans que soit posée la rituelle question: « Voulons-nous continuer? ». L'équipe existe, formée de caractères, d'âges et de professions différents, d'opinions multiples bien que parentes. Ceux qui sont là ont, en commun, le goût de la discussion sur pièces, le désir de la réflexion en groupe, la volonté de contribuer à la critique politique, dans ce pays, par un travail de mise en évidence des structures de notre société et une recherche de solutions neuves. Ils ne sont pas des techniciens; bien au contraire, c'est en tant que citoyens, en amateurs, qu'ils s'attachent à ce travail.

### Le fonctionnement du journal

Premier point à l'ordre du jour: le fonctionnement du journal. Au cours des derniers mois, certains problèmes de coordination et de compétence se sont posés. Nous décidons de renforcer l'autonomie des groupes locaux (à Lausanne et à Genève) — et de consolider nos avant-postes bernois et neuchâtelois — unités de travail privilégiées. Réunions hebdomadaires, donc, à Genève et Lausanne, consacrées à la préparation et à la discussion des articles, et à la mise en évidence des problèmes auxquels il faudrait s'attacher. Deux niveaux de coordination sont institués:

- la mise en train de nouveaux dossiers et la recherche d'une position commune sur les questions qui nous paraissent fondamentales, au cours des Assemblées générales mensuelles;
- le travail rédactionnel proprement dit, au sein d'une équipe restreinte.

Mais cette réorganisation, importante à cause de son influence sur la qualité du travail que nous pouvons faire, n'était qu'un préalable à la recherche des points d'intervention, à la délimitation des problèmes qui nous paraissent riches d'implications politiques et des réformes qui nous semblent prometteuses de changement. La liste que nous avons établie n'est pas exhaustive: en ce début de novembre, nous étions d'accord pour juger prioritaires les points suivants:

### Les autres familles de la gauche

L'apparition de nouveaux partis d'extrême-gauche et le phénomène des groupuscules nous obligent à nous demander de quelles situations objectives ils sont le reflet, et sur quelles formes d'action ils débouchent. Nous entreprenons donc une discussion, interne d'abord puis publique, sur les mutations actuelles des forces d'opposition.

### Syndicalisme et centre gauche helvétique

Depuis sept ans, nous suivons les efforts du syndicalisme suisse à la recherche de son second souffle: parmi les moyens d'action qu'il devrait se donner, une presse unifiée est une condition à une action non corporative; l'idée n'a pas fait beaucoup de chemin: nous continuerons à la défendre contre vents et marées. Parmi les revendications, celles sur le patrimoine de l'entreprise (épargne négociée) et le droit à la formation et à l'information apparaissent essentielles. Et surtout, toute réflexion sur le syndicalisme dans notre pays passe forcément par une évaluation des avantages et des inconvénients que la paix du travail apporte aux travailleurs et une redéfinition de la « bonne foi » à la base de tout contrat.

Avant les élections fédérales de l'automne 1971, il faudra indiquer les éléments d'un programme minimum que les socialistes doivent imposer, susciter une discussion et rechercher les forces qui peuvent se regrouper autour d'eux.

### Aménagement du territoire

Décrire les étapes peut-être modestes et empiriques qui mènent à un aménagement réel du territoire sont des conditions de clarté, dans un domaine où les fausses unanimités apparentes sont la règle. Il en va de même des problèmes de pollution de l'environnement où il s'agira de distinguer tarte à la crème et grand business.

### L'Europe

Nous nous attacherons à voir quelle dynamique l'unification européenne peut introduire dans notre pays, non par l'adoption de solutions miraculeuses nées dans la CEE (solutions que nous aurons souvent à critiquer dans une optique socialiste), mais par la nécessité d'adapter notre fiscalité, notre sécurité sociale, notre législation anti-cartellaire, etc. L'Europe peut être une occasion de redéfinir nos objectifs internes et internationaux.

### L'inflation

Ses effets: l'appauvrissement des « bénéficiaires » de revenus fixes, les distorsions entre secteurs économiques, les difficultés de financement de l'équipement collectif, etc. Ses remèdes: les programmes officiels européens de politique conjoncturelle, les tendances actuelles à sacrifier l'objectif de plein emploi (en termes moins pudiques, la création d'une armée de réserve de chômeurs)? l'absence de toute politique suisse en la matière?

### Les pouvoirs

Poursuivant ce qui fut d'emblée notre visée principale, nous tenterons de décrire les pouvoirs réels, dans l'information, dans l'économie, dans les structures politiques de décision. Tels sont les dossiers que nous ouvrons pour les vingt prochains numéros. Nos lecteurs qui le désirent sont invités à s'associer à ce travail.

## Les comptes de DP

L'exercice 1969 se présente comme suit:

### Compte de pertes et profits

|                                                    | Fr.       | Fr.      |
|----------------------------------------------------|-----------|----------|
| Abonnements                                        |           | 36 725.— |
| Dons                                               |           | 3 517.—  |
| Vente au numéro                                    |           | 914.10   |
| Imprimeur                                          | 20 542.85 |          |
| Frais généraux divers                              | 3 050.45  |          |
| Frais de ports                                     | 652.45    |          |
| Abonnements à d'autres revues                      | 114.—     |          |
| Intérêts banque 1968                               |           | 353.70   |
| Intérêts banque 1969                               |           | 435.20   |
| Impôts 1968                                        | 106.10    |          |
| Impôts 1969                                        | 130.55    |          |
| Virement à réserve pour abonnements payés d'avance | 17 000.—  |          |
| Bénéfice d'exploitation                            | 348.60    |          |
|                                                    | 41 945.—  | 41 945.— |

### Bilan au 31 décembre 1969

|                            | Fr.       | Fr.       |
|----------------------------|-----------|-----------|
| Caisse                     | 21.60     |           |
| Compte de chèques postaux  | 23 570.83 |           |
| Banque                     | 11 596.70 |           |
| Abonnements payés d'avance |           | 35 189.13 |
|                            | 35 189.13 | 35 189.13 |

Lausanne, le 4 novembre 1970.

L'administrateur:  
S. Maret

Les comptes ont été vérifiés par H. Galland. Le rendement notablement plus élevé des abonnements est dû au retard dans la perception 1968 qui tombe sur cet exercice et au fait que de nombreux rappels d'arriérés ont été lancés en 1969 pour épurer notre fichier.